



## Brevet Fédéral Jeune Encadrant (BFJE)

### CIRCULAIRE

La **Ligue Régionale de Tir de Lorraine** organise, **sur trois jours obligatoires** (deux jours et demi en temps cumulé), une formation initiale du **Brevet Fédéral Jeune Encadrant (BFJE)**.

Pour cette saison la Ligue vous propose une session de formation de ce diplôme. Le candidat ou la candidate choisissant cette session devra suivre l'ensemble des dates figurant dans le calendrier.

**Session :** La session de formation pour la saison 2025-2026 se déroulera en intégralité dans les installations de la Société de Tir de Nancy

📍 Adresse : 41 rue de Tomblaine, 54000 Nancy

#### Dates et horaires :

|                                          |                                        |
|------------------------------------------|----------------------------------------|
| Journée de positionnement et sélection : | Samedi 15 novembre 2025 (9h00 à 12h00) |
| Journée 1 :                              | Dimanche 1 mars 2026 (9h00 à 17h00)    |
| Journée 2 :                              | Samedi 2 mai 2026 (9h00 à 17h00)       |

**La date limite d'inscription est fixée au dimanche 26 octobre 2025.**

#### Informations sur la formation :

Cette session de formation sera limitée à l'inscription de 12 candidats.

**Un minimum de 5 stagiaires est requis pour le maintien de cette session.**

**Si la session présente plus de 12 inscriptions, nous limiterons l'inscription à deux membres maximums provenant du même club.**

**Lors de la journée de positionnement, et quel que soit le nombre d'inscrits, nous procéderons à une sélection des candidats. Celle-ci s'appuiera sur vos dossiers d'inscriptions et les examens prévus lors de cette journée. Cette sélection déterminera les candidats non reçus et les candidats reçus en formation.**

- **Les candidats reçus pourront suivre la session de formation.**
- **Pour les candidats non reçus, la session de formation s'arrêtera à l'issue de la journée de positionnement.**

\*\*\*

### **Extrait du règlement de la formation :**

#### **Objectif de la formation :**

- Former des jeunes encadrants s'appuyant exclusivement sur les pratiques du tir à la carabine 10 mètres du pistolet 10 mètres.
- Rajeunir nos effectifs d'encadrants en axant leur intérêt sur la filière entraînement.
- Être le relai auprès des plus jeunes pour promouvoir, informer et les attirer vers l'investissement bénévole.

Le BFJE s'effectue dans le cadre d'un apprentissage anticipé de l'encadrement du Tir sportif par rapport au cursus traditionnel de la formation bénévole et d'une « conduite accompagnée », sous la responsabilité de l'entraîneur fédéral de la structure d'exercice de l'activité, jusqu'à la majorité du jeune encadrant.

#### **Conditions d'accès à la formation :**

#### **Prérequis :**

- ☞ Être licencié à la FFTir depuis deux ans minimum (troisième saison sportive) ;
- ☞ Avoir au moins 14 ans au début de la formation et présenter une autorisation parentale pour les mineurs ;
- ☞ Être titulaire du certificat de compétences PSC ou équivalent (voir annexe) ;
- ☞ Être titulaire de la cible verte du dispositif « Cibles Couleurs » (ou en cours d'obtention, c'est-à-dire posséder un niveau orange, la cible verte devant impérativement être passée avant la fin de la formation) ;
- ☞ S'inscrire à l'aide du dossier d'inscription ;
- ☞ Avoir l'avis favorable et motivé de son président de club sur la fiche d'inscription.
- ☞ Avoir un tuteur majeur (entraîneur de club diplômé actif, c'est-à-dire ayant suivi une action de formation continue durant l'olympiade en cours).
- ☞ Les stagiaires devront posséder une licence en cours de validité pour le début du premier module de formation en centre.

## Organisation de la formation :

**Cette organisation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis en concertation entre le département formation fédérale de la FFTir et les RFL.**

**La participation aux 2 jours et demi de formation est obligatoire.**

La durée globale de la formation alternée est de 50 heures, se décomposant en :

- ☞ 3 heures de sélection et positionnement (formation Ligue) ;
- ☞ 12 heures de formation initiale (formation Ligue) ;
- ☞ 35 heures de formation en alternance (situation d'alternance pédagogique en club).

**La journée de sélection et de positionnement** : la demi-journée de sélection et positionnement est obligatoire dans la conception de cette formation.

Ces 3 heures permettent de sensibiliser les futurs stagiaires sur les attentes de la formation. À l'issue de cette demi-journée, qui servira également à évaluer le niveau des candidats et éventuellement à améliorer leurs savoir-faire (pratique personnelle Carabine et Pistolet 10m), une documentation technique et pédagogique sera distribuée par les formateurs.

**A l'issue de cette journée un jury se réunira afin de sélectionner les candidats reçus et nos reçus pour la formation.**

**La présence du tuteur est obligatoirement requise sur cette demi-journée.**

**La formation en centre** : elle est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral (3 Blocs de compétences – BC). Cette partie est au cœur du programme de formation. Elle est traitée par le RFL et les membres de l'ETR.

Favorisant les capacités du stagiaire à aider l'entraîneur du club à encadrer la pratique du Tir sportif en toute sécurité et à se situer au sein de la structure club, elle s'appuie sur des interventions liant théorie et pratique. Elle est notamment destinée à préparer, puis à réguler, le travail en alternance réalisé au sein du club. À ce titre, la présence du tuteur est recommandée (non obligatoire).

**La formation en alternance** : elle consiste en un stage en situation au sein d'un club, permettant au futur jeune encadrant la mise en pratique, au cours de sa formation initiale, des actions d'encadrement de l'activité pour un public de type école de tir.

Le tuteur devra obligatoirement avoir suivi une action de formation continue au cours de l'olympiade. Les éléments clés de la formation en alternance seront consignés dans un « Livret de formation » remis à chaque candidat lors du positionnement.

**Matériel** : le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leurs matériels de tir (équipements, armes et munitions personnels ou prêtés par leur club de tir). Les cibles seront fournies par la ligue organisatrice.

## Programme de la formation :

Le programme est articulé en Blocs de Compétences (BC) faisant référence à plusieurs thèmes qui seront développés lors de la formation et en alternance au sein du club, tant du point de vue théorique que pratique.

### A) Capacité à initier au Tir sportif en toute sécurité

**BC1** - Compétence à organiser la sécurité de la pratique (2 heures) :

Être capable d'accompagner l'entraîneur dans la mise en place des situations d'apprentissage du Tir sportif en toute sécurité pour les pratiquants de l'école de tir.

**BC2** - Compétence à accueillir, accompagner et animer (3 heures) :

Être capable d'assister l'entraîneur dans l'accueil d'un public de type école de tir, pour répondre à ses interrogations sur la pratique du Tir sportif de loisir ou de compétition.

**BC3** - Compétence à encadrer le Tir sportif (7 heures) :

Être capable d'aider l'entraîneur en plaçant les jeunes sportifs de l'école de tir dans les meilleures conditions de réussite, de plaisir et de sécurité.

## Validation de la formation :

La validation du BFJE sera prononcée par le président de ligue et le RFL, sur proposition du jury plénier qui se réunira à la fin de la session de formation, une fois que le stagiaire aura :

- ☞ Participé à l'ensemble des journées de formation ;
- ☞ Effectué son stage en alternance ;
- ☞ Participé à épreuve pratique sur la sécurité ;
- ☞ Participé aux épreuves pédagogique et technique ;
- ☞ Participé à une compétition officielle ;
- ☞ Participé à l'épreuve pratique « Cibles Couleurs ».

**Participation aux journées de formation** : celle-ci est obligatoire. Les stagiaires ne pouvant pas, pour raison médicale (et sur justificatif), participer à l'une ou l'autre des différentes journées, devront suivre la journée concernée lors de la session suivante.

**Épreuve pratique sur la sécurité** : cette épreuve porte sur la capacité à organiser la sécurité de la pratique. Elle est organisée tout au long de la formation en alternance, en contrôle continu des connaissances.

**Épreuve pédagogique et technique** : elle porte sur la capacité à accueillir, accompagner et faire pratiquer le Tir sportif. Ces deux évaluations sont réalisées tout au long de la formation en alternance, sous forme de contrôle continu des connaissances. Les formateurs et tuteurs évaluent les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être des stagiaires à l'aide du « Livret de formation ». L'objectif n'est pas de sanctionner les stagiaires, mais de les former avant tout et de profiter des périodes d'évaluation pour réajuster leurs compétences et pour apprécier leur motivation et leur capacité à accueillir, accompagner et animer.

**Épreuve pratique en compétition** : cette épreuve est obligatoire, mais non pénalisante. L'épreuve consiste à prendre en compte le score d'un match réalisé dans une épreuve officielle au choix du stagiaire (« Règlement de gestion sportive » – RGS) à l'occasion d'une compétition organisée par le département, la ligue ou la FFTir au cours de la saison ou bien des cinq dernières années.

**Épreuves pratiques « Cibles Couleurs »** : ces épreuves sont obligatoires, mais non pénalisante. Celles-ci consistent à faire passer au stagiaire, pendant la période de formation en alternance, la ou les cibles en suivant le protocole défini par la FFTir.

**Compte-rendu du stage en situation auprès d'un club** : le stage en situation auprès du club devra être validé par le RFL après la signature du tuteur et du président de club sur le « Passeport formateur fédéral » du stagiaire. Le stage en situation est une partie importante de la formation et pourra ne pas être validé s'il apparaît au RFL qu'il n'a pas été réellement conduit.

\*\*\*

#### Matériel nécessaire :

- ☞ **Matériel de prise de note** ;
- ☞ Votre passeport Cibles Couleurs si vous en possédez un ;
- ☞ **Pour la journée de positionnement** : équipements, armes et munitions personnels ou prêtés par votre club pour la pratique à 10 mètres.
- ☞ **Pour les autres journées** : le point sera fait à chaque fois en fin de journée pour les modules suivants et sera précisé dans les convocations envoyées de chaque journée.

Les cibles seront fournies par la Ligue.

#### Matériel fourni par la Ligue :

- ☞ Guide pédagogique du jeune encadrant
- ☞ Livret de formation
- ☞ Passeport formateur fédéral
- ☞ Classeur Cibles Couleurs

#### Cout de la formation :

40,00 € pour les frais de repas (2 repas) ;  
80,00 € pour les frais de fournitures pédagogiques.

---

120,00 €

#### Inscriptions :

Dossier d'inscription à compléter en ligne avec la copie du diplôme de Premier Secours Citoyen (PSC) ou équivalent.

#### Comité de sélection :

Une fois la date limite d'inscription passée, le comité de sélection se réunira afin d'étudier les différents dossiers reçus et de valider leur recevabilité.

A l'issue de la réunion du comité de sélection l'ensemble des candidats recevront par mail la décision de celui-ci concernant leur inscription :

- Soit ils seront admis pour la journée de sélection et positionnement ;
- Soit ils seront non admis.
- 

#### Les Présidents de Club sont priés :

- ☞ De communiquer aux potentiels candidats les informations ci-dessus ;
- ☞ D'apporter une attention toute particulière aux stages en situation dans leur club ;
- ☞ De transmettre aux candidats tout document pouvant leur être utile.

Kateline NICOLAS  
RFL – Responsable Formation Ligue  
Ligue Régionale de Tir de Lorraine